



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 13 avril 2023

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2023 - 03 - 02

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 4 avril, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Dominique BRET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Béatrice JUSTIN, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Béatrice JUSTIN à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Kathia VIEL

Xavier BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Modification de la composition des Groupes de Travail « Habitat - Logement », « Transports Mobilités - Pistes cyclables », « Travaux », « Sécurité » et « Sports »

2309 JVA 6

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le **18 AVR. 2023** SLOW
ID : 085-200023778-20230413-DL_2023_03_02-DE

A la demande des Communes de Saint Gilles Croix de Vie et de Saint Maixent sur Vie, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la modification de la composition des Groupes de Travail « Habitat - Logement », « Transports Mobilités - Pistes cyclables », « Travaux », « Sécurité » et « Sports » comme suit :

Groupe de travail	Elu proposé	Mandat électif	Observations
Habitat - Logement	Muriel ROYER	Conseillère Municipale Saint Gilles Croix de Vie	Demande pour intégrer le Groupe de Travail / en remplacement de Nathalie JONCOUR
Transports - Mobilités - Pistes cyclables	Raphaël CHAUSSIN	Conseiller Municipal Saint Gilles Croix de Vie	Demande pour intégrer le Groupe de Travail / en remplacement de Nathalie JONCOUR
Travaux	Olivier PROUX	Conseiller Municipal Saint Maixent sur Vie	Demande pour intégrer le Groupe de Travail / en remplacement de Thierry FOURNIER
Sécurité	Guyène GUILBAUD	Conseillère Municipale Saint Maixent sur Vie	Demande pour intégrer le Groupe de Travail / en remplacement de Laëtitia RABILLER
Sports	Olivier PROUX	Conseiller Municipal Saint Maixent sur Vie	Demande pour intégrer le Groupe de Travail / en remplacement de Guyène GUILBAUD

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-40-1,
Vu le règlement intérieur du Conseil Communautaire,
Vu la délibération n° 2020 4 07 du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 relative à la constitution des Groupes de Travail, modifiée,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 mars 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : de modifier la composition des Groupes de Travail communautaires, comme présentée au rapport.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site
www.payssaintgilles.fr le : **18 AVR. 2023**

18 AVR. 2023

Givrand, le 18 avril 2023

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.